

...wenn easy wirklich
easy ist!



HSP-KERA GmbH

Industriestrasse 3
CH-9602 Bazenheid
www.hsp-kera.com



ADHESION PROMOTER HSP-KERA VS SEALER



Primer d'adhérence et scellant de surfaces

Fiche technique / Application

1. Description du produit

Caractéristiques du produit	Scellement de supports aqueux pour les applications de céramique liquide HSP-KERA
Domaines d'application	Pour les surfaces poreuses et très absorbantes. Empêche l'effet d'intensification de la couleur du support par la pénétration des céramiques liquides HSP-KERA. Peut également être utilisé comme promoteur d'adhésion pour les surfaces peu adhérentes. Il est recommandé de sceller le support sur tous les revêtements horizontaux en céramique liquide HSP exposés aux intempéries ou à des charges d'eau à long terme.
Propriétés du revêtement	Crée une membrane étanche.
Effet/bénéfices	Empêche la coloration de la surface absorbante. Sert également d'agent d'adhérence pour les surfaces critiques (pour les matières plastiques, il est recommandé de procéder à des tests préalables). N'est pas prévu comme revêtement final. Pas de Easy to Clean propriété.

2. Données techniques

Composition	Emulsion acrylique aqueuse
Teinte	Laiteux
Viscosité	Liquide Cs. 60
Densité	1.0 gr. / cm ³
Solubilité dans l'eau	soluble
Classification selon CE n° 1272/2008	Non classé
Teneur en matières solides	> 40 %
Coefficient de diffusion	Inconnu
Teneur en COV	Non
Résistance aux produits chimiques	Résistance limitée aux acides et aux bases.

...wenn easy wirklich
easy ist!



HSP-KERA GmbH

Industriestrasse 3
CH-9602 Bazenhaid
www.hsp-kera.com

3. Transport

Ordonnance sur les matières dangereuses	N'est pas une marchandise dangereuse pour aucun type de transport (CLP/SGH)
- Classe de transport SDR/ADR	-----
Ordonnance sur les liquides inflammables	Non applicable, liquide non inflammable.

4. Stockage

Température	2°C jusqu'à 30°C
Rayonnement solaire	Éviter
Climat	-----
Stockage	Scellé hermétiquement
Particularités	Tenir hors de portée des enfants. Ne pas stocker avec de la nourriture.
Durabilité	12 mois

5. Caractéristiques d'applications

Quantité commandée / consommation	20-30 gr. / m2 sur des supports lisses et non absorbants 50-75 gr. / m2 sur des substrats minéraux absorbants et poreux
Apparence	Transparent avec surface brillante
Temps de séchage	8 heures (un test à l'eau est recommandé avant l'application des céramiques liquides HSP-KERA). La surface ne doit pas redevenir laiteuse dans les 5 minutes.
Particularités	Les temps de séchage dépendent fortement de la température et de l'humidité de l'air. Ne doit pas être appliqué à une température inférieure à 5°C du support et de l'air.
Températures d'application	2 - 30 °C.
Technologies d'applications	Chiffon, pinceau / rouleau / Airless Vaporisation fine.
Important	L'application doit être uniformément fermée. Le voile blanc qui se forme disparaît au séchage.
Compatibilité pour les humains et les animaux	Le revêtement durci ne dégage pas de substances ou de gaz toxiques.
Santé et sécurité au travail	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les voies respiratoires.
Durcissement du produit	Aucun
Nettoyage des surfaces	Non utilisable

...wenn easy wirklich
easy ist!



HSP-KERA GmbH

Industriestrasse 3
CH-9602 Bazenheid
www.hsp-kera.com

6. Traitement / Élimination

Préparation du support	Le support doit être nettoyé et exempt de poussière, d'huile, de graisse ou d'autres salissures. Peut être appliqué sur un support sec ou humide.
Préparation du produit	Lire entièrement les étiquettes. Bien remuer le mélange avant l'application.
Application	En tant qu'agent adhésif sans effet d'intensification de la couleur du revêtement céramique liquide. Appliquer le mélange. Attendre la disparition complète du voile gris. Après avoir attendu au moins 4 heures, appliquer le revêtement céramique liquide KERA.
Précautions de sécurité	Aucune mesure particulière n'est nécessaire en dehors de la protection au travail.
Nettoyage des instruments	Le matériel d'application et les outils doivent être bien rincés ou lavés à l'eau dans les 15 minutes qui suivent. Ne pas rejeter l'eau souillée dans les eaux usées.
Élimination	Le matériau durci ainsi que les emballages entièrement vides peuvent être éliminés avec les déchets normaux. Le matériau liquide doit être traité comme un déchet spécial sous le code VeVA 08 04 09 et doit être éliminé selon les normes pour les déchets de colle et de mastic d'étanchéité contenant des solvants ou d'autres substances dangereuses).

7. Tailles des emballages / Traitements de surfaces

0.5 kg Boîtes en plastique	10 m ²
1.0 kg Boîtes en plastique	20 m ²

...wenn easy wirklich
easy ist!



HSP-KERA GmbH

Industriestrasse 3
CH-9602 Bazenheid
www.hsp-kera.com

8. Responsabilité pour les défauts / aspects juridiques

Toutes les informations contenues dans ce document sont basées sur les connaissances techniques et l'expérience actuelles. En raison de la multitude d'influences possibles lors de la mise en œuvre et de l'application, elles ne dispensent pas l'applicateur de procéder à ses propres contrôles et essais. Les informations contenues dans ce document et les déclarations de la société HSP Hecosol en rapport avec ce document ne constituent pas une garantie. Pour être valables, les déclarations de garantie doivent faire l'objet d'une déclaration écrite expresse et séparée de la société HSP Hecosol. Les caractéristiques indiquées dans cette fiche technique définissent de manière complète et définitive les propriétés de l'objet de la livraison. Les propositions d'utilisation ne constituent pas une garantie d'aptitude pour l'utilisation recommandée. Nous nous réservons le droit d'adapter le produit au progrès technique et aux nouveaux développements. Nous nous tenons à votre disposition pour toute demande, y compris concernant d'éventuels problèmes d'application spécifiques. Si l'application pour laquelle nos produits sont utilisés est soumise à une autorisation administrative, l'utilisateur est responsable de l'obtention de ces autorisations. Nos recommandations ne libèrent pas l'utilisateur de l'obligation de prendre en compte la possibilité d'une atteinte aux droits de tiers et, si nécessaire, de la clarifier. Pour le reste, nous renvoyons à nos conditions générales de vente, notamment en ce qui concerne une éventuelle responsabilité pour défaut.